

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 01 JUILLET 2014**

---

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille quatorze, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le premier juillet deux mille quatorze à vingt heures et quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Étaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT (du point 1 au 3 puis du point 5 au 25), P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. N'GALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, D. BEKIARI Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné pouvoir** :

F. GAGNARD	à	D. LAFON
C. ALVARO	à	M. FAYE
S. CICERONE	à	P. BUCHET
G. MERGY	à	D. BEKIARI

**Secrétaire** : Thomas NAPOLY est désigné.

M. le Maire propose d'ouvrir la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et rend compte des décisions prises depuis le 29 avril 2014 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales.

En l'absence de questions particulières, M. le Maire va donner quelques informations sur les points d'actualité récents.

Tout d'abord concernant les activités périscolaires, M. le Maire a le plaisir d'informer l'assemblée que le projet éducatif territorial communiqué à l'Inspection d'académie dans le cadre de l'application de la réforme des temps périscolaires a reçu un avis favorable de l'Inspection de l'Education nationale et pourra donc être mis en œuvre à compter de la rentrée prochaine.

Concernant l'organisation précise de la mise en place de ces nouvelles activités périscolaires, il propose aux personnes qui le souhaiteraient d'assister à une réunion d'information organisée par Mme Suzanne Bourdet vendredi 4 juillet à 18 h 00 en ce même lieu sur la déclinaison des différents moyens mobilisés pour la mise en œuvre de cette réforme, qui a été extrêmement lourde à organiser. M. le Maire tient ici à remercier tout particulièrement les élus, bien sûr Mme Bourdet qui s'est beaucoup investie, mais également l'ensemble des services municipaux, des personnels des écoles et les représentants des parents qui ont participé et qui ont permis que cette mise en place puisse se faire dans un délai assez court, notamment dans les détails du quotidien qui sont dans ces cas précis les plus difficiles à mettre en œuvre.

Le deuxième point récent à aborder, et qui sera d'ailleurs éventuellement repris dans le cadre d'une des questions qui ont été adressées par l'opposition en fin de conseil, concerne un chantier en cours au 6 place De Gaulle sous la direction de la Société Osica. Un recours avait été déposé contre la délivrance du permis de construire, en fait contre la mairie, par certains riverains. Ce permis de construire a été annulé par le tribunal administratif de Pontoise dans un jugement prononcé le 13 juin dernier. Sans rentrer dans le détail un peu aride du texte, le jugement précise que le tribunal administratif annule le permis de construire et le permis de construire modificatif qui avaient été délivrés par la Commune et que le projet immobilier, compte tenu notamment de problèmes importants, nécessite une refonte globale.

A ce stade, la mairie va bientôt rencontrer la Société Osica et il est évident que le devenir de ce projet va être évoqué en premier lieu avec la société concernée dans le cadre de ce qui va être nécessairement une